



## PROCES VERBAL N° 01

**Ce PV comporte deux sections :**

- **CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES**
- **CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

---

Réunion du : **Mardi 13 Septembre 2022**

---

**Présents :** Madame Claudette AGERT,  
Messieurs José DUARTE, Roland GENIEYS, Daniel SALDANA, Yvon SEVALLE,  
Didier WALASZEK

**Absents excusés :**

**Assiste :** Madame Florence PIFFARD, référente administrative

---

*Le Procès-Verbal n° 1 est lu et approuvé.  
Le Procès-Verbal n° 1 est validé par la C.F.T.I.S.*

---

**PROCHAINE REUNION LE 18 OCTOBRE 2022**

**Glossaire :**

**C.F.T.I.S. :** Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives

**C.R.T.I.S. :** Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

**C.D.T.I.S. :** Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

**A.O.P. :** Arrêté d'Ouverture au Public

**A.A.C. :** Attestation Administrative de Capacité

**PV CDS :** Procès-Verbal de la Commission De Sécurité

**SYN :** Terrain Synthétique



## PROCES-VERBAL N° 01

### ***SECTION CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES***

***INFOS*** : Les présents « classements Ed 2021 » proposés par la CRTIS ce jour, deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la CFTIS après vérification et confirmation.

## INFORMATIONS AUX CLUBS

Dans sa réunion du 1<sup>er</sup> juin 2019, le comité directeur de la Ligue de Football d'Occitanie a pris la décision de demander une participation au club pour les frais de déplacement et achat de matériel liés aux visites de classement conformément à nos règlements F.F.F

**ECLAIRAGE** Le relevé est annuel pour les compétitions nationales et ligues ; il devra répondre aux normes F.F.F. si vous souhaitez que l'équipe I du club dispute les rencontres en nocturne.

### **ECHEANCE DECENNALE**

Les installations classées F.F.F. T4, T5, T6, T7 et Foot réduit à échéance décennale doivent être visités par la Commission Régionale des Terrains Installations Sportives ; elle visitera également les installations pour un classement initial et pour les clubs accédant en ligue ou changement de niveaux.

La C.R.T.I.S - LFO pourra désigner un représentant.

Le montant a été fixé à 50 euros par déplacement qui sera prélevé sur le compte club.

La Commission Régionale des Terrains Installations Sportives (CRTIS) continuera d'assurer sans frais sa présence lors des réunions de travail pour la création de nouveaux complexes, pour la constitution des dossiers F.A.F.A., les avis préalables, les visites après réalisation.

## RAPPEL AUX CLUBS

Normes à respecter concernant les installations sportives.

A leur arrivée les joueurs et officiels doivent trouver des vestiaires propres, chauffés en période hivernale.

L'aire de jeu doit être entretenue, tondue, ne représentant pas de danger pour les joueurs et officiels, elle doit être tracée, la distance entre la ligne de touche ou les buts rabattus lorsque le terrain est utilisé en Foot réduit doit être impérativement de 2 mètres 50 et 6 mètres derrière la surface de buts si le public y est admis.

Demander également à la Mairie de faire tester la solidité de fixation des buts.

Nous vous rappelons également que pour la constitution d'un dossier de demande de subvention F.A.F.A., l'avis préalable la C.R.T.I.S. – LFO est indispensable.

## **RETOUR CFTIS pour classements validés**

### **PV CFTIS N° 1 du 29.09.2022 - INSTALLATIONS**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement
- 1.3 Changements de Niveau de classement

## 2. RETRAITS DE CLASSEMENTS

## 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 4.1 Classements initiaux

#### **LAVELANET – Gymnase JACQUARD – NNI 091609901**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 13.06.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 13.09.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022**

- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

## 5. AFFAIRES DIVERSES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

##### **ALAIRAC – Stade MUNICIPAL – NNI 110050101**

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 17.12.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 11.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2032.**

##### **AZILLE – Stade MUNICIPAL – NNI 110220101**

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 17.06.2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 18.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032.**

##### **BRAM – Stade DES PYRENEES 2 – NNI 110490102**

Cette installation était classée Niveau T7 jusqu'au 06.02.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 11.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2032.**

##### **CUXAC D'AUDE – Stade MUNICIPAL – NNI 111160101**

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 17.12.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 11.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032.**

##### **LIMOUX – complexe Sportif DE L'AIGUILLE – NNI 112060102**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 09.01.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 12.07.2022,

- Attestation de capacité en date du 24.10.2011

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032**

### **MALVES EN MINERVOIS – Stade MUNICIPAL – NNI 112150101**

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 02.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 18.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032.**

### **MOUSSOULENS – Stade ADRIEN FRANZIN – NNI 112590101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 06.02.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 19.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022**

### **QUILLAN – Stade JEAN BOURREL – NNI 113040101**

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 01.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 06.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032.**

### **SAINT HILAIRE – Stade MUNICIPAL – NNI 113440101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 06.02.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 08.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022**

### **SOUILHE – Stade MUNICIPAL – NNI 113830101**

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 06.02.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 19.08.2021,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032.**

### **VILLARDONNEL – Stade MUNICIPAL LOUIS MAYOR – NNI 114130101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 05.03.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 19.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022**

### **VILLASSAVARY – Stade PIERRE COMBES – NNI 114180101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 06.02.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 21.06.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032.**

### **VILLEMUSTAUSOU – Stade JEAN BARTHES – NNI 114290101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 06.02.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 05.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022**

## **1.3 Changements de Niveau de classement**

### **MONTOLIEU – Stade MUNICIPAL – NNI 112530101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 06.02.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 19.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032.**

### **MONTREAL D'AUDE – Stade MUNICIPAL DES PLAINES – NNI 112540101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 17.12.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de confirmation de classement en Niveau T5 en date du 11.07.2022,

*La Commission précise que pour un classement de niveau T5 :  
- pas de clôture de l'installation*

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **PUICHERIC – Stade MUNICIPAL – NNI 113010101**

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 02.04.2022

La Mairie nous informe, en l'absence de club dans la commune, ne souhaite pas classer l'installation,

**La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.09.2032**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## DISTRICT DE L'AVEYRON

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

#### **1.1 Classements initiaux**

#### **1.2 Confirmations de Niveau de Classement**

### **LE MONASTERE – Stade DE LA MARQUISE – NNI 121460201**

Cette installation est classée Niveau T7 jusqu'au 27.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 17.08.2022 et du document transmis :

- A.A.C. du 17.08.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2032**

### **SEVERAC D'AVEYRON – Stade AUGUSTE GRAL – NNI 122700201**

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 11.06.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 17.08.2022 et du document transmis :

- A.A.C. du 17.08.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032**

## **1.3 Changements de Niveau de classement**

### **CAMARES – Stade MUNICIPAL – NNI 120440101**

Cette installation est classée Niveau T4 jusqu'au 08.01.2022

Suite à la visite de Mr Genieys Roland l'ensemble de l'installation, aire de jeu, clôture ne peut être proposé que pour un classement T5.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 25.08.2022 et du document transmis :

- A.O.P. du 11.05.2016,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **ST AFFRIQUE – Stade DE LA CAPELLE 2 – NNI 122080201**

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 12.06.2022

La CRTIS confirme le retrait de classement,

**La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.09.2032**

- 3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
  
- 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**
  - 4.1 Classements initiaux**
  - 4.2 Confirmations de niveau de classement**
  - 4.3 Changements de niveau de classement**
  
- 5. AFFAIRES DIVERSES**

## **DISTRICT DU GARD LOZERE**

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

#### **1.1 Classements initiaux**

#### **JUNAS – Stade MUNICIPAL – NNI 301360101**

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 22.03.2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 en date du 11.08.2022 et du document transmis :

- A.A.C. du 11.08.2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2032**

## **1.2 Confirmations de Niveau de Classement**

### **BAGARD – Stade RENE CLAUZEL – NNI 300270101**

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 02/07/2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 18.08.2022 et du document transmis :

- A.A.C. du 18.08.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032**

### **BERNIS – Stade MUNICIPAL – NNI 300360101**

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 11.06.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 21.06.2022 et du document transmis :

- A.A.C. du 21.06.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032**

### **CAISSARGUES – Stade PHILIPPE LAMOUR 2 – NNI 300600102**

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 06.02.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 20.06.2022 et du document transmis :

- A.A.C. du 20.06.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032**

### **MANDUEL – Stade GUY SECONDI – NNI 301550101**

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 29.01.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 31.05.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022**

### **MASSEGROS CAUSSES GORGES – Stade LES ALLABACHS – NNI 481540101**

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 20.08.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 12.08.2022 et du document transmis :

- A.O.P. du 12.08.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032**

### **TRESQUES – Stade JEAN ROUVIER – NNI 303310101**

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 02.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 11.08.2022 et du document transmis :

- A.O.P. du 11.08.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032**

#### **1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **CLARENSAC – Stade DE LA CROUZETTE 2 – NNI 300820102**

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 28.05.2022

A la suite du courrier adressé à la Mairie le 2 août 2022, sans réponse à ce jour,

**La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.09.2032**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **4.1 Classements initiaux**

### **4.2 Confirmations de niveau de classement**

### **4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

### **DISTRICT DU GERS**

#### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement**
- 1.3 Changements de Niveau de classement**

#### **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **NOGARO – Stade MUNICIPAL – NNI 322960101**

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 12.06.2022

La CRTIS confirme le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.09.2032

### **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux
- 4.2 Confirmations de niveau de classement
- 4.3 Changements de niveau de classement

### **5. AFFAIRES DIVERSES**

## **DISTRICT DE LA HAUTE GARONNE**

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de Niveau de Classement

## **SEILH – Complexe PIERRE LARIBERE – NNI 315410101**

Cette installation était classée Niveau T4 SYN jusqu'au 22.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 en date du 23.03.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 21.03.2022,
- Rapport Labosport du 26.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T4 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision****

### **1.3 Changements de Niveau de classement**

#### **SEYSSES – Stade FRANCOIS BONZOM – NNI 315470101**

Cette installation est classée niveau T5 jusqu'au 07.06.2027

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 en date du 26.08.2022 et du document transmis :

- A.O.P. du 18.06.2007.

Suite à la visite de Mr Genieys Roland mise en place des portillons empêchant le public de passer derrière les lignes de buts pendant les matchs.

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 jusqu'au 13.09.2032**

## **2. RETRAIT DE CLASSEMENT**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **4.1 Classements initiaux**

#### **AUSSONNE – Gymnase GERMAINE TILLION – NNI 310329901**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 11.05.2022, et du document transmis :

- PV ERP du 03.03.2020,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 13.09.2032**

### **4.2 Confirmations de niveau de classement**

### **4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

### **DISTRICT DES HAUTES PYRENEES**

#### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

##### **1.1 Classements initiaux**

##### **1.2 Confirmations de Niveau de Classement**

## **AUREILHAN – Stade DE L'ADOUR 2 – NNI 650470102**

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 16.10.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 12.05.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 12.05.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032**

### **1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **4.1 Classements initiaux**

### **4.2 Confirmations de niveau de classement**

### **4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## **LANNE – Stade MARQUISAT 1 – NNI 652570101**

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 19.04.2032

- bien reçu attestation administrative de capacité en date du 29.06.2022

## **DISTRICT DE L'HERAULT**

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

### **1.1 Classements initiaux**

### **1.2 Confirmations de Niveau de Classement**

## **GRABELS – Stade SOURCE DE L'AVY – NNI 341160101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 22.10.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 02.08.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022**

### **LAVERUNE – Complexe SPORTIF 2 – NNI 341340102**

Cette installation était classée Niveau T5 SYN jusqu'au 22.03.2021

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 24.05.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 16.05.2022,
- Rapport Novarea du 28.10.2021
- Rapport Labosport du 02.05.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 SYN et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision****

#### **1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **MAUGUIO – Stade BISCIGLIA HAT TRICK – NNI 341540401**

Cette installation est classée Niveau A5 jusqu'au 11.06.2022

A la suite des courriers adressés à la Mairie le 7 février 2022 et le 21 mars 2022, sans réponse à ce jour,

**La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.09.2032**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

---

## **DISTRICT DU LOT**

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

#### **1.1 Classements initiaux**

#### **1.2 Confirmations de Niveau de Classement**

### **LEYME – Stade MUNICIPAL – NNI 461700101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 12.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 19.07.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 19.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032**

### **SAINT SOZY – Stade RENE LESPINASSE – NNI 462930101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 25.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 19.07.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 19.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032**

### **SOUSCEYRAC EN QUERCY – Stade MUNICIPAL – NNI 463110101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 12.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 19.07.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 19.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 20.09.2032**

## **1.3 Changements de Niveau de classement**

### **SOUILLAC – Stade GEORGES PIVAUDRAN 2 – NNI 463090102**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 21.09.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 19.07.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 19.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2032**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **ST LAURENT LOLMIE – Stade MUNICIPAL – NNI 462740101**

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 28.02.2022

A la suite des courriers adressés à la Mairie le 28 juin 2022 et le 24 août 2022, sans réponse à ce jour,

**La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.09.2032**

### **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

### **5. AFFAIRES DIVERSES**

## **DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES**

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

#### **1.1 Classements initiaux**

## **MILLAS – Stade ROQUEFORT – NNI 661080102**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 en date du 05.05.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 05.05.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU FOOTA8 jusqu'au 13.09.2032**

## **1.2 Confirmations de Niveau de Classement**

### **BAIXAS – Stade SERGE TORREILLES – NNI 660140101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 02.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 04.04.2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022**

### **CANOHES – Stade ASPTT PAYS CATALAN – NNI 660380201**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 05.03.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 31.03.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 20.12.2011,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032**

### **FOURQUES – Stade MUNICIPAL – NNI 660840101**

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 02.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 31.03.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 21.06.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032**

### **LE BARCARES – Stade DE LA MER 1 – NNI 660170101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 05.03.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 28.03.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 17.05.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2032**

### **RIVESALTES – Stade TERRAIN B – NNI 661640101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 02.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 11.04.2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022**

### **ST ANDRE – Stade MUNICIPAL – NNI 661680101**

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 05.03.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 21.04.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 17.01.2012,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032**

### **SALEILLES – Stade DU MOULIN 2 – NNI 661890102**

Cette installation était classée Niveau T7 jusqu'au 02.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 14.04.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 14.04.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2032**

### **SALEILLES – Stade DU MOULIN 3 – NNI 661890103**

Cette installation était classée Niveau T7 jusqu'au 11.06.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 14.04.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 14.04.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2032**

### **VILLENEUVE DE LA RAHO – Stade PIERRE GERMA – NNI 662270101**

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 05.06.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 en date du 25.04.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 22.05.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T6 jusqu'au 13.09.2032**

## **1.3 Changements de Niveau de classement**

### **CANET EN ROUSSILLON – Stade SAINT MICHEL 4 – 660370104**

Cette installation est classée Niveau T6 SYN jusqu'au 01.08.2031

Compte tenu des modifications qui vont être apportées aux vestiaires,

**La Commission propose le classement de cette installation en niveau travaux (Niveau T4 SYN) jusqu'au 31.12.2022 .**

### **LE BOULOU – Stade LES ECHARDS – NNI 660240102**

Cette installation était classée Niveau T6 jusqu'au 02.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 16.05.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2032, sous réserve de la réception d'une AOP / AAC avant le 31.12.2022**

### **SALEILLES – Stade DU MOULIN 1 – NNI 661890101**

Cette installation était classée Niveau T4 jusqu'au 02.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 14.04.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 14.04.2022.

Cette installation était classée T5 avant la migration la demande du propriétaire est bien pour un T5, ce terrain est surtout utilisé par le Rugby.

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032**

## **VILLENEUVE LA RIVIERE – Stade MUNICIPAL – NNI 662280101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 05.03.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 28.03.2022 et du document transmis :

- A.O.P. 23.03.2022.

La Commission note la non-conformité suivante : absence de main courante.

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2032**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

### **MILLAS – Stade ROQUEFORT – NNI 661080101**

Cette installation est classée Niveau T6 jusqu'au 02.07.2022

À la suite de la visite de la CRTIS, la Mairie nous informe, ne souhaite pas classer l'installation,

**La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.09.2032**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

- 4.1 Classements initiaux**
- 4.2 Confirmations de niveau de classement**
- 4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

### **1.1 Classements initiaux**

### **1.2 Confirmations de Niveau de Classement**

#### **SOREZE – Stade MUNICIPAL – NNI 812880101**

Cette installation est classée Niveau T5 jusqu'au 07.05.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 07.07.2022, et du document transmis :

- A.O.P. du 06.03.2002,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032**

#### **SOREZE – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 812880102**

Cette installation est classée Niveau Foot A8 jusqu'au 07.08.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau A8 en date du 07.07.2022, et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 07.07.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU A8 jusqu'au 13.09.2032**

### **1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

### **4.1 Classements initiaux**

### **4.2 Confirmations de niveau de classement**

### **4.3 Changements de niveau de classement**

### **4.4 Retraits de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

**DISTRICT DU TARN ET GARONNE**

## **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS**

### **1.1 Classements initiaux**

#### **AUCAMVILLE – Stade MUNICIPAL 2 – NNI 820050102**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau T7 en date du 03.08.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 jusqu'au 13.09.2032.**

### **1.2 Confirmations de Niveau de Classement**

#### **SAVENES – Stade DE BELLEVUE N° 1 – NNI 821780101**

Cette installation était classée Niveau T5 jusqu'au 09.04.2022

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 27.04.2022 et du document transmis :

- Attestation Administrative de capacité du 27.04.2022,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de cette installation en NIVEAU T5 jusqu'au 13.09.2032**

### **1.3 Changements de Niveau de classement**

## **2. RETRAITS DE CLASSEMENT**

#### **CAUSSADE – Stade DE BENECH HAUT 1 – NNI 820370201**

Cette installation est classée Niveau A8 jusqu'au 12.09.2022

La Mairie nous informe, que ce terrain n'existe plus,

**La CRTIS propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 13.09.2032**

## **3. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL**

## **4.1 Classements initiaux**

### **NEGREPELISSE – Gymnase JEAN TACHE – NNI 821349901**

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau Futsal 4 en date du 14.06.2022, et du document transmis :

- A.O.P. du 05.10.1993,

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 13.09.2032**

### **4.2 Confirmations de niveau de classement**

### **4.3 Changements de niveau de classement**

## **5. AFFAIRES DIVERSES**

### **ST ETIENNE DE TULMONT**

La Mairie nous informe du changement de nom des stades de Laujolle sur la commune de St Etienne de Tulmont, ils deviennent Stade René COLINET.

## **SECTION CLASSEMENT DES ECLAIRAGES DES INSTALLATIONS SPORTIVES**

***Vu le règlement de l'éclairage des terrains et installations sportives  
Adopté par l'assemblée générale de la FFF le 12 mars 2021.***

*La CRTIS rappelle que le classement de l'éclairage d'une installation est effectif uniquement lorsque l'installation est classée.*

### **DOCUMENTS A FOURNIR :**

#### **AVIS PREALABLE :**

- *Un imprimé de demande d'avis préalable pour un classement d'un éclairage daté et signé par le propriétaire de l'installation.*
- *Une Etude d'éclairage*
- *Un Plan de l'aire de jeu (1/200ème) avec indication cotée des projecteurs par rapports aux lignes de touche et de but.*
- *Un Plan de masse (1/500ème)*

#### **CLASSEMENT INITIAL (Foot A11) :**

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

*En cas de demande de classement initial sans avoir obtenu au préalable un avis favorable de la CRTIS, le dossier sera complété par les documents demandés pour un dossier d'avis préalable (Voir ci-dessus).*

#### **CLASSEMENT INITIAL (Futsal) :**

- *Un imprimé de demande de classement initial d'un éclairage Futsal (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*
- *Un rapport de vérifications des installations électriques émanant d'un organisme de contrôle technique accrédité*
- *Un plan de coupe précisant la hauteur minimum de feu.*

#### **CONFIRMATION DE CLASSEMENT :**

- *Un imprimé de demande de confirmation de classement d'un éclairage (1ère page daté et signé par le propriétaire de l'installation). Le document sera complété et validé par la CRTIS.*

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### **MAZERES – Complexe Sportif JEAN VERGE – NNI 091850101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 12.11.2021/05/07/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05.07.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS et C.D.T.I.S. en date du 05.07.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 169 lux (lm) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.48 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65 (0,60 pour un E6)
  -

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **05.07.2024**

### 1.3 Changements de niveau de classement

## 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

## 3. AFFAIRES DIVERSES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

##### **VILLASAVARY – Stade PIERRE COMBES – NNI 114180101**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29.07.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 18.07.2022
  - Éclairage moyen horizontal (EhMoy) : 81 lux (lm) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.19 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.43 (0,60 pour un E6)

**Au vu des valeurs relevées, la Commission référence l'installation d'éclairage en E-entraînement jusqu'au 18.07.2024**

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### 1.3 Changements de niveau de classement

### 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 3. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE L'AVEYRON

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

##### VILLEFRANCHE DE ROUERGUE – Stade du TRICOT – NNI 123000301

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.06.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.06.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 103 lux (Im) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51 (0,60 pour un E6)
  -

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 28.06.2024

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### LE BAS SEGALA – Stade MUNICIPAL de LA BASTIDE L'EVEQUE – NNI 12020101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 14.10.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.06.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.06.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 152 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.49 (0,60 pour un E6)
  -

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 28.06.2024

##### BELMONT SUR RANCE – Stade de CLAPAYROL MEJANTEL – NNI 120250101

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 15.09.2022

La Commission prend connaissance de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24.05.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 24.05.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 121 lux (Im) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50 (0,60 pour un E6)

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 24.05.2024**

### **NANT – Stade du VIALARET – NNI 121680101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 02.06.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.06.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 143 lux (Im) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63 (0,60 pour un E6)

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 04.06.2024**

### **ST GEORGES DE LUZENCON – Stade des RIVIERES – NNI 122250101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 24.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.05.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 31.05.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 153 lux (Im) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.47 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64 (0,60 pour un E6)

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 31.05.2024**

## **VILLEFRANCHE DE ROUERGUE – Stade des LAURIERE – NNI 123000101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 11.07.2019

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28.06.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 28.06.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 280 lux (lm) (250 lux pour un E5)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60 (0,50 pour un E5)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79 (0,60 pour un E5)

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 28.06.2024**

### **1.3 Changements de niveau de classement**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **MILLAU – Stade BERNARD VIDAL – NNI 121450101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 17.10.2020

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis

**Au regard des éléments transmis, la commission transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

### **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **3. AFFAIRES DIVERSES**

## **DISTRICT DU GERS**

- 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**
  - 1.1 Classements initiaux**
  - 1.2 Confirmations de niveau de classement**
  - 1.3 Changements de niveau de classement**
  
- 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**
  
- 3. AFFAIRES DIVERSES**

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 1.1 Classements initiaux

#### **L'UNION – Stade GEORGES BEYNEY – NNI 315610101**

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 23.09.2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande initial de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30.06.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 30.06.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 202 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.63
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.50

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 30.06.2024.**

**Un niveau E5 ne pourra être attribué qu'avec la transmission d'une étude d'éclairage.**

#### **TOULOUSE – Stade AMOUROUX 2 – NNI 315553302**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande initial de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.07.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 12.07.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 162 lux (led) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76 (0,60 pour un E6)

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 12.07.2026**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

## **BALMA – Stade NICOLAS CAMPAILLA N° 1 – NNI 310440101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E5 jusqu'au 19.08.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 04.07.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 04.07.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 292 lux (Im) (250 lux pour un E5)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.70 (0,50 pour un E5)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.52 (0,60 pour un E5)
  -

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 04.07.2024**

## **LARROQUE – Stade HENRI GRAMOND – NNI 312760101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 26.03.2017

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.05.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 20.05.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 105 lux (Im)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.68
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.40

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 20.05.2024**

## **PINS JUSTARET – Complexe Sportif 1 – NNI 314210101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 18.08.2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07.06.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 07.06.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 152 lux (Im) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.52 (0,60 pour un E6)

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 07.06.2024**

### **PLAISANCE DU TOUCH – Stade MUNICIPAL N° 3 – NNI 314240203**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 12.11.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.06.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.06.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 145 lux (Im) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.32 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54 (0,60 pour un E6)

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 22.06.2024**

## **1.3 Changements de niveau de classement**

### **PLAISANCE DU TOUCH – Stade MUNICIPAL N° 1 – NNI 314240101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 01.08.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22.06.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 22.06.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 177 lux (Im) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.28 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58 (0,60 pour un E6)

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 22.06.2024**

### **SAINT GAUDENS – Stade DE SEDE N° 1 – NNI 314830101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E6 jusqu'au 03.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 27.07.2022

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 11.08.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhM) : 324 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **11.08.2024**.

Un niveau E5 ne pourra être attribué qu'avec la transmission d'une étude d'éclairage.

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

## DISTRICT DES HAUTES PYRENEES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### 1.3 Changements de niveau de classement

#### **MAUBOURGUET – Complexe Sportif JEAN JAURES – NNI 653040201**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E7 jusqu'au 28.02.2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 31.05.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 31.05.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 152 lux (Im) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60 (0,60 pour un E6)

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 31.05.2024**

### 2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

### 3. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DE L'HERAULT

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

##### **BEZIERS – Stade LA PRESIDENTE 1 – NNI 340320301**

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé.

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12.07.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.07.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 263 lux (led)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E5 jusqu'au 18.07.2026.**

**Un niveau E5 ne pourra être attribué qu'avec la transmission d'une étude d'éclairage, (Dossier en Cours).**

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### **BEZIERS – Stade DES SAUCLIERES 1 – NNI 340320101**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E4 jusqu'au 25.02.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau 4 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.07.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.07.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 358 lux (Im)

- Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
- Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 18.07.2024.**

**Transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision.**

### **BEZIERS – Stade RAOUL BARRIERE – NNI 340320201**

L'éclairage de cette installation était classé en Niveau E2 jusqu'au 28.09.2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E2 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26.07.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 18.07.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 1390 lux (led)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.80

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E2 et **transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision****

### **1.3 Changements de niveau de classement**

## **1. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

## **2. AFFAIRES DIVERSES**

## **DISTRICT DU LOT**

### **1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE**

- 1.1 Classements initiaux**
- 1.2 Confirmations de niveau de classement**
- 1.3 Changements de niveau de classement**

### **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **3. AFFAIRES DIVERSES**

## DISTRICT DES PYRENEES ORIENTALES

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

##### **CANET EN ROUSSILLON – Stade SAINT MICHEL 4 – NNI 660370104**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 27.09.2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de confirmation de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.07.2022
- Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.07.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 181 lux (led) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49 0.40 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **25.07.2026**

#### 1.3 Changements de niveau de classement

##### **CANET EN ROUSSILLON – Stade SAINT MICHEL 1 – NNI 660370101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 30.09.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25.07.2022

- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.R.T.I.S. en date du 25.07.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 309 lux (lm)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 25.07.2024**

## **2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES**

### **CANET EN ROUSSILLON – Stade SAINT MICHEL 1 – NNI 660370101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 30.09.2022

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis

**Au regard des éléments transmis, la commission transmet la demande à la C.F.T.I.S. pour décision**

## **3. AFFAIRES DIVERSES**

## DISTRICT DU TARN

### 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 1.1 Classements initiaux

#### 1.2 Confirmations de niveau de classement

#### **CAHUZAC SUR VERE – Stade HENRI CORTES – NNI 810510101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 19.08.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20.05.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 17.05.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 176 lux (Im) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.54 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73 (0,60 pour un E6)

**La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 20.05.2024**

#### **SAÏX – Stade Elie CASTELLE 1 – NNI 812730101**

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 13.08.2022

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17.08.2022
- Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la C.D.T.I.S. en date du 23.08.2022
  - Eclairage moyen horizontal (EhMoy) : 170 lux (Im) (150 lux pour un E6)
  - Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.55 (0,40 pour un E6)
  - Facteur d'uniformité (U2h) : 0.69 (0,60 pour un E6)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au  
23.08.2024

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

## DISTRICT DU TARN ET GARONNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

2. DEMANDES D'AVIS PREALABLES

3. AFFAIRES DIVERSES

=====

*La Secrétaire*  
*Claudette AGERT*

*Le Président C.R.T.I.S., L.F.O.*  
*Daniel SALDANA*